

Année Scolaire 2023/2024

Organisation de la rentrée scolaire  
Documentation Mutuelle Saint Christophe  
Contributions familiales  
Documentation Association Sportive  
Documentation Pass Région  
  
Consignes été (lectures, travail, .....

**DOCUMENTS A RENDRE IMPERATIVEMENT  
LE JOUR DE LA RENTRÉE  
AU PROFESSEUR PRINCIPAL**

Droit à l'image  
Convention de scolarisation  
Fiche médicale

*Les documents doivent être signés  
par les 2 parents ayant autorité parentale*

C  
I  
R  
C  
U  
L  
A  
I  
R  
E  
  
D  
E  
  
R  
E  
N  
T  
R  
É  
E



Chef d'établissement : Monsieur Marc SARRAIL

- Directeur adjoint : M. Éric GARDY - e.gardy@saint-alyre.net
- Assistante administrative : Mme Lydie MAINIERI – l.moranges@saint-alyre.net
- Collaboratrices éducatives :
  - classes de 2<sup>ndes</sup> : Mme Sabine CHABANIER - s.chabanier@saint-alyre.net
  - classes de 1<sup>ères</sup> : Mme Mathilde FRESSY - m.fressy@saint-alyre.net
  - classes de T<sup>ales</sup> et Prépa : Mme Carole FRAISE - [c.fraise@saint-alyre.net](mailto:c.fraise@saint-alyre.net)

### Organisation de la rentrée scolaire

#### Remise des livres

Jeudi 31 août de 7h30 à 18h30

Le jour de la rentrée pour les internes

#### Rentrée des classes

Classes	Dates	Observations
Prépa 2 <sup>e</sup> année	28, 29 et 30 août 8h-12h et 13h30 -15h30	Stage de pré-rentrée puis cours normaux à partir du 04/09 à 9h
Prépa 1 <sup>ère</sup> année	Lundi 4 septembre 9h	
2 <sup>ndes</sup> - 1 <sup>ères</sup> - T <sup>ales</sup>	Lundi 4 septembre 12h	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Prévoir pique nique</b></li> <li>• Nouveaux élèves de 2<sup>nde</sup> : visite d'intégration 16h15 – 17h</li> </ul>

#### Internat

- **Accueil** des internes : Lundi 4 septembre à partir de 8h
- **Rencontre** Parents - Directeur – Responsable internat – Surveillants internat : Vendredi 8 septembre à 17h

#### Informations diverses

- Fin des cours à 16h05 le lundi 4 et le mardi 5 septembre
- Pas de liste de fournitures au lycée
- Trombinoscope et photos de classes les 11, 12 et 13 septembre
- Début des cours d'option : lundi 11 septembre
- **Messe de rentrée** : date à fixer à la rentrée

#### Réunions Parents – Équipes pédagogiques (toutes à 17h30)

2 <sup>ndes</sup>	Jeudi 7 septembre
T <sup>ales</sup>	Lundi 11 septembre
1 <sup>ères</sup>	Jeudi 14 septembre







L'assurance scolaire de votre enfant

CHERS PARENTS

Dès le premier jour de la rentrée scolaire 2023-2024, **vo**tre enfant bénéficiera de l'assurance scolaire et extra-scolaire de la Mutuelle Saint-Christophe assurances, premier assureur de l'enseignement privé.

### Les atouts de l'assurance scolaire de la Mutuelle Saint-Christophe assurances



Une protection à chaque instant : **24h/24, 365 jours par an, y compris pendant les congés.**



**En tous lieux**, qu'il soit à l'école, à la maison, à des activités extra-scolaires... ou en voyage à l'étranger !



**En toutes circonstances** en cas d'accident, de racket à l'école ou sur son trajet...

Grâce au contrat collectif souscrit par votre établissement, vous pouvez profiter d'une assurance scolaire parmi les plus complètes et les plus compétitives du marché.

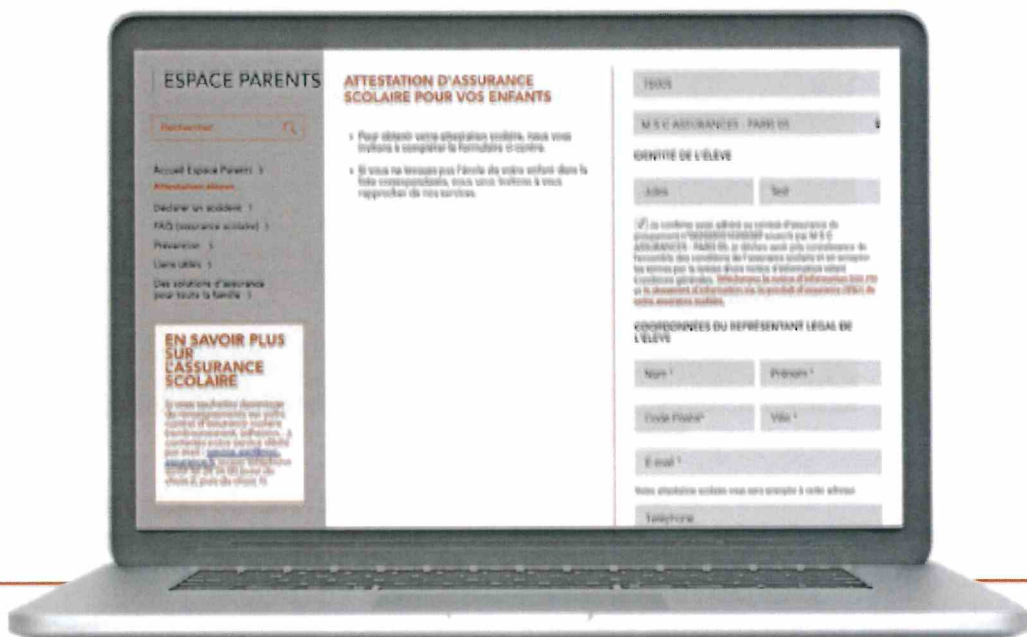
Garanties	Prestations
<b>Incapacité permanente :</b>	<b>jusqu'à</b>
• inférieure à 66 % - franchise relative <sup>(1)</sup> 6 %	45 800 €
• comprise entre 66 % et 85 %	65 000 €
• supérieure ou égale à 86 %	99 500 €
<b>Décès</b>	5 000 €
<b>Traitement médical dont forfait hospitalier</b> franchise relative de 7 jours	21 000 €
<b>Frais médicaux prescrits non remboursés</b> par la Sécurité sociale	155 €
<b>Chambre particulière en cas d'hospitalisation -</b> franchise relative de 7 jours	31 € / jour maxi 365 jours
<b>Soins et frais de prothèse :</b>	
• appareil d'orthodontie	600 €
• dentaires (par dent)	600 €
• auditifs, orthopédiques	800 €
• traitement d'orthodontie rendu nécessaire par l'accident	2 100 €
<b>Frais d'optique - bris de monture, verres ou lentilles</b>	400 €

Garanties	Prestations
<b>Frais de transport</b>	305 €
<b>Frais de rapatriement</b>	1 600 €
<b>Frais de recherche et de sauvetage</b>	10 000 €
<b>Accompagnement psychologique</b> après un accident grave ou une agression	50 € / séance maxi 765 €
<b>Frais de remise à niveau scolaire :</b> cours de rattrapage, frais de garde ou frais de transport - franchise relative de 15 jours consécutifs de scolarité	50 € / jour maxi 1 900 €
<b>Racket et agression dans l'établissement ou sur le trajet :</b> vêtements, clés, papiers administratifs pris en charge sur présentation du dépôt de plainte, une fois par année scolaire	250 €
<b>Instruments de musique :</b> bris ou vol durant les cours, prise en charge une fois par année scolaire et sur présentation du dépôt de plainte en cas de vol. Franchise 30 €	1 100 €

Pour plus d'informations, votre notice d'information sera disponible sur l'Espace Parents à partir du 01 juillet 2023 : <https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents/renree-scolaire-2023-2024>

(1) Franchise relative : si le montant du sinistre est inférieur ou égal au montant de la franchise, il n'y a pas d'indemnisation. Si le montant du sinistre est supérieur au montant de la franchise, le montant total du sinistre est indemnisé.

# Comment récupérer l'attestation scolaire de votre enfant à partir du 21 août 2023 ?



1

Rendez-vous sur <https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents/attestations-eleves>

2

Remplissez le code postal ou département de l'établissement

3

Choisissez votre établissement parmi la liste proposée

4

Renseignez l'identité de votre enfant

5

Remplissez vos coordonnées en tant que représentant légal

Et c'est tout ! Vous recevrez votre attestation à l'email renseigné.

Si vous souhaitez davantage de renseignements sur votre contrat d'assurance scolaire (remboursement, adhésion...), contactez notre service dédié par mail : [service.asp@msc-assurance.fr](mailto:service.asp@msc-assurance.fr) ou par téléphone au **01 56 24 76 00** (suivi du choix 2, puis du choix 1).

**Mutuelle Saint-Christophe assurances**

277 rue Saint-Jacques - 75256 Paris cedex 05 - Tél : 01 56 24 76 00 - Fax : 01 56 24 76 27 - [www.saint-christophe-assurances.fr](http://www.saint-christophe-assurances.fr)  
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances N° SIREN : 775 662 497  
Opérations d'assurances exonérées de TVA - Art. 261-C du CGI



# LES CONTRIBUTIONS FAMILIALES

## 2023-2024

### LEGT et LP

CONTRIBUTIONS FAMILIALES	MONTANTS
Montant annuel <sup>1</sup>	1 136 €
Caution livres	100 €
<b>TARIFS DE LA RESTAURATION</b>	
Demi-pension 5 jours	1 050 €
Demi-pension 4 jours	846 €
Demi-pension 3 jours	656 €
Demi-pension 2 jours	437 €
Demi-pension 1 jours	219 €
Repas à l'unité hors demi-pension	7,90 €
<b>INTERNAT</b>	
Arrivée du dimanche soir	245 €
Arrivée occasionnelle	25 €
<b>TARIFS ANNEXES</b>	
<b>Classes CHAM</b>	
Montant annuel	717 €
Préparation aux examens de l'Université de Cambridge, au Cervantès, au Goethe Institute et HSK1-2-3	
Préparation	123 €
Support	40 €
Frais d'inscription aux examens sont à régler ultérieurement	80 € à 160 € suivant le niveau
Cotisation annuelle association de parents d'élèves de l'enseignement (APEL)	
	21 €

### REDUCTIONS ACCORDEES SUR LA CONTRIBUTION FAMILIALE :

L'institution Saint-Alyre aide les familles nombreuses. Elle accorde deux types de réductions sur la contribution familiale qui se cumulent.

#### Réduction sur le nombre d'enfants à charge :

Une réduction pour enfants à charge au 1er septembre 2023, moins de 18 ans ou étudiants de 18 à 21 ans, est accordée **sur la contribution familiale**, sur présentation du livret de famille et d'une attestation d'inscription en enseignement supérieur pour les étudiants.

Enfants à charge	3	4	5	6	7	8
Taux de réduction	10 %	15 %	20 %	25 %	30 %	35 %

#### Réduction en fonction du nombre d'enfants inscrits à Saint-Alyre :

A partir de 3 enfants inscrits à l'Institution Saint-Alyre, il est accordé une réduction forfaitaire sur les contributions d'externat dès qu'ils sont au collège ou au lycée.

<sup>1</sup> La caution forfaitaire pour les livres scolaires est facturée en une seule fois, elle est incluse dans la facture annuelle et sera conservée durant le cursus de l'élève. A chaque restitution annuelle du lot de livres un dédommagement pourra être facturé en cas de livres abîmés ou non rendus.

3 enfants	Réduction de 100€ (sur l'aîné, collégien, lycéen ou étudiant)
4 enfants	Réduction de 250€ (150 € sur l'aîné + 100 € sur le cadet : collégien, lycéen ou étudiant)
5 enfants et plus	Gratuité à partir du 5ème enfant quelque soit son niveau, école, collège, lycée et réduction de 250 € (150 € sur l'aîné + 100 € sur le cadet en secondaire ou supérieur).

Une réduction exceptionnelle peut être demandée. Le dossier de demande d'aide aux familles est à retirer au service comptabilité avant le 11 septembre 2023.

En toute circonstance exceptionnelle, vous êtes invités à prendre rendez-vous avec le Chef d'Établissement afin de convenir d'une solution.

## MODALITES DE FACTURATION

*L'assurance scolaire est prise en charge par l'établissement.*

*L'attestation d'assurance est disponible via EcoleDirecte, « Mon espace Famille », « Attestation d'assurance scolaire ».*

La contribution familiale fait l'objet d'une seule facture annuelle adressée sur ECOLEDIRECTE en début d'année scolaire (courant octobre) à chaque famille. **Tout mois commencé est dû.**

L'adhésion à l'APEL est fortement recommandée, toutefois si vous ne souhaitez pas adhérer veuillez le signaler sur la fiche situation de début d'année scolaire afin qu'elle ne vous soit pas facturée.

Une facture de régularisation annuelle est émise en juillet pour les reliquats de cantine, les régularisations liées aux contributions familiales et aux restitutions de livres et de caution.

Le solde dû est prélevé entre le 10 et 15 juillet, pour les familles qui ont opté pour le prélèvement mensuel. S'il s'agit d'un avoir, vous recevrez un virement en juillet.

Pour les familles qui règlent leur facture par chèque, le solde dû est à payer à réception de la facture.

## MODALITES DE REGLEMENT

### Possibilités de paiements de la facture annuelle :

1. paiement en un seul versement :

A réception de la facture, par chèque bancaire ou postal, à l'ordre de : l'Institution Saint-Alyre (merci de noter au dos de votre chèque la référence figurant sur la facture)

2. paiement en 3 versements : montant de la facture annuelle divisé par 3

1/3 à la rentrée scolaire

1/3 le 1<sup>er</sup> janvier

1/3 le 1<sup>er</sup> avril

Par chèque bancaire ou postal, à l'ordre de l'institution Saint-Alyre (merci de noter au dos de votre chèque la référence figurant sur la facture)

3. paiement en 10 prélèvements : le 8 de chaque mois

En 10 fois dont 2 prélèvements en septembre et octobre de 80 €. Le solde sera réparti sur 8 mois de novembre à juin.

4. paiement en espèces :

Le paiement en espèces est accepté, un reçu vous sera délivré.





# ASSOCIATION SPORTIVE 2023/2024

INSCRIPTION Mercredi 20 septembre 2023 13h-15h



Pratiquer à son niveau	Compétition	Découverte	Partager de bons moments
------------------------	-------------	------------	--------------------------

## Formulaire d'inscription

À remettre sous enveloppe, en indiquant le (s) sport (s) concerné (s) au professeur d'EPS.  
AVANT FIN SEPTEMBRE

Je soussigné (e).....

Demeurant à.....

Tel portable pour SMS, URGENCE : .....

Autorise l'élève.....classe.....né (e).....

À faire partie de l'association sportive de SAINT ALYRE.

En outre, j'accepte que les responsables de l'association sportive UNSS autorisent en mon nom, une intervention médicale ou chirurgicale en cas de besoin.

VOLLEY TENNIS DE TABLE     FOOTING CROSSFITNESS TRIATHLON

PASS DECOUVERTE MULTISPORTS     BADMINTON     NATATION

• Possibilité de s'inscrire au PASS DECOUVERTE et à une autre AS sportive

• Le règlement de la cotisation annuelle est de .....euros

**COTISATION :**

160 euros PASS DECOUVERTE et 50 euros toutes les autres AS

Joindre cotisation à l'ordre « AS ST ALYRE »

(chèque avec nom de l'élève au dos)

Fait à .....le...../...../2023

Signature des parents:

L'Association Sportive propose des activités sportives qui peuvent être pratiquées à des fins de loisir ou de compétition.

Les élèves inscrits s'engagent à être assidus aux différents entraînements et compétitions.

Ils peuvent également être formés à être arbitre, juge dans le cadre de compétitions scolaires



### FOOTING TRIATHLON CROSSFITNESS\*

Responsable : M. REYNES

Horaires susceptibles de changer à la rentrée

Entraînements : Mardi et Jeudi 12h30 à 14h

Licence : AS : 50€



### BADMINTON

Responsable : M. STURMA Mme CHABRILLAT

Collège et Lycée :

Entraînements : Mercredi 12h30 à 14h30

Matches : Mercredi 13h à 17h

Licence : AS : 50€



### NATATION

Responsable : Mme VOLAT

Entraînements : Mercredi : 13h à 15h30

Compétitions : Mercredi : 12h15 à 17h45

Licence : AS : 50€



### TENNIS DE TABLE VOLLEY BALL\* Responsable : M. BLANCHARD

Entraînements : Mercredi 13h à 15h

Licence : AS : 50€



### PASS DECOUVERTE

Responsables : Mme JAPPE M. MANCIET

Collège et Lycée : Horaires Variables suivant l'activité

Globalement Mercredi 13h à 16h

Licence : AS : 160€



PASS DECOUVERTE donne accès à différentes activités sportives ponctuelles dans l'année scolaire. L'élève s'inscrit au préalable aux différentes sorties qui l'intéressent en fonction du planning annuel. Il n'est pas limité en nombre.

Un élève peut être licencié au PASS DECOUVERTE et à une activité annuelle sans supplément de cotisation.

Le planning du PASS sera fait tant que possible en fonction du calendrier compétitif des activités annuelles.

Exemple d'activités :

SKI DESCENTE/ BOXE/VTT / COURSE ORIENTATION / DANSE/ CANOE / RANDO RAID  
SQUASH/ ACCROBRANCHE / GEOCATCHING / BUBBLE PUMP /CROSSFIT / SPIKEBALL





## Les AS 12.14

► SPORT: **FOOTING CROSSFITNESS TRIATHLON**

Les AS 12.14 sont l'occasion pour les élèves de pratiquer des activités sportives avec les élèves des autres classes à l'heure du déjeuner. C'est une bonne manière de créer des liens.

Ces AS sont encadrés par des enseignants d'EPS et à but non compétitif.

## Les MERCREDIS sportifs de l'AS

Nous proposons deux options :

► **OPTION COMPETITIVE**

La participation à des entraînements et/ou à des événements sportifs compétitifs inter établissements de l'UGSEL ou l'UNSS selon un calendrier hebdomadaire.

**BADMINTON** et **NATATION** (collège et Lycée)

L'encadrement et le suivi lors des compétitions sont assurés par des enseignants d'EPS.

► **OPTION LOISIR :**

La **NATATION** et le **BADMINTON** en pratique loisir

Nouveauté cette année : **VOLLEY / TENNIS DE TABLE** en pratique non compétitive

Également sous le nom du **PASS DECOUVERTE**

Ce **PASS DECOUVERTE** donne accès à différentes activités sportives ponctuelles dans l'année scolaire.

Les élèves de collège et lycée sont amenés à découvrir la pratique de différents sports, de façon ludique et convivial. L'élève s'inscrit au préalable aux différentes sorties qui l'intéressent en fonction du planning annuel. Il n'est pas limité en nombre.

Ils seront amenés à découvrir la pratique de différents sports (ex de sports possibles: la BOXE, du SKI, du SQUASH, de la COURSE D'ORIENTATION, des RANDO RAID, de l'ESCALADE, des circuits FITNESS, du CANOE, de la DANSE, du VTT, du SPIKE BALL, du BIKE AND RUN, VIAFERRATA, TRIATHLON ...)

Le PASS DECOUVERTE est également encadré par des enseignants d'EPS.







**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

2023-2024

**PASS**  
**Région**

MANUELS SCOLAIRES, CULTURE, SPORT, ...  
**GUIDE DES AVANTAGES**  
**POUR LES JEUNES**





### QUAND ET COMMENT OBTENIR MON PASS'RÉGION ?

#### Je n'ai pas encore de Pass' Région

- > **Je commande ma carte sur l'appli mobile Pass' Région ou en ligne**, en indiquant le nom de mon établissement et ma filière  
 » à partir du 6/06/2023 et dès que je connais avec certitude le nom de mon établissement pour l'année 2023/2024.
- > **Je dois télécharger une photo** et définir le code d'utilisation de ma carte qui me sera demandé par les partenaires lors de l'utilisation de mes avantages.
- > A l'issue de ma commande, je dois **activer mon espace bénéficiaire** en cliquant sur le lien d'activation contenu dans le mail que j'ai reçu.

» Si j'ai moins de 15 ans, la commande de la carte doit obligatoirement se faire avec mon responsable légal.

» Si je suis lycéen et mon lycée de secteur est hors région Auvergne-Rhône-Alpes, je coche la case « J'étudie dans un lycée public hors Auvergne-Rhône-Alpes » et je dois fournir un certificat de scolarité pour l'année 2023/2024.



#### J'ai déjà un Pass' Région

- > **Mon établissement s'occupe de tout :**  
 il revalide mes droits au Pass' Région pour l'année 2023/2024 et mes nouveaux avantages sont chargés à distance sur ma carte.  
**Le code d'utilisation de ma carte est inchangé** par rapport à l'année dernière.
- > **Si je suis lycéen et mon lycée de secteur est hors région Auvergne-Rhône-Alpes**, je me connecte à **mon espace bénéficiaire sur l'appli mobile Pass' Région ou en ligne** pour télécharger mon certificat de scolarité pour l'année 2023/2024.





## POUR LA RENTRÉE EN SECONDE

- Une calculatrice spécifique, liée aux nouveaux programmes / mode examen : CASIO35+E ou 75+E
- Quelques lectures estivales sont conseillées (liste ci-dessous) : chacun fait en fonction de ses goûts et capacités. Une ou deux lectures en variant les genres.
- **Pour les autres fournitures, attendre les instructions des professeurs à la rentrée**

### Lectures conseillées (œuvres en rapport avec le programme)

#### ROMANS ET NOUVELLES DU XIX<sup>ème</sup>

Le Père Goriot ou Le Colonel Chabert de Balzac

Un Cœur simple ou Madame Bovary de Flaubert

La Vie devant soi de R.Gary

Bel Ami, Boule de suif, Une Vie ou Pierre et Jean de Maupassant

Le Rouge et le noir ou L'Education sentimentale de Stendhal

Thérèse Raquin ou Germinal de Zola

*Et pour prolonger ...*

Le Grand Meaulnes d'Alain Fournier

Thérèse Desqueyroux de F Mauriac

Les Trois mousquetaires ou Le Comte de Monté Christo d'Alexandre Dumas

Elle s'appelait Sarah Tatiana de Rosnay

Le Tour du monde en 80 jours de Jules Verne

No et moi Delphine de Vigan

L'Ecume des jours Boris Vian

#### LE THEATRE AU XVII<sup>ème</sup>

Horace de Corneille

Andromaque, Bérénice, Phèdre de Racine

Georges Dandin, L'Ecole des femmes, Tartuffe, Le Misanthrope ou Le Malade imaginaire Molière

#### LA POÉSIE

Lire des poèmes dans des anthologies (Apollinaire, Baudelaire, Hugo, Rimbaud, Desnos...)

#### LES GENRES ARGUMENTATIFS DU XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup>

Candide ou Micromégas de Voltaire

Les Fables de La Fontaine

Les Lettres persanes Montesquieu (extraits )

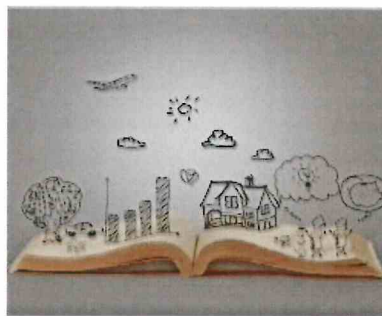
Les Contes de Perrault



Et si on lisait ?

Les élèves de première générale et de première technologique ont un programme d'oeuvres imposées au niveau national.

Chaque enseignant est libre de choisir pour chaque objet d'étude une œuvre parmi les trois proposées. ( G : série générale / S : série technologique )



Vous trouverez ci-dessous quelques propositions de lecture, classiques et contemporaines. L'équipe de premières générale et technologique. Bonnes lectures !

Du théâtre : Molière, *Le Malade imaginaire* (G+T); Corneille , *L'illusion comique* ; Marivaux, *L'île des esclaves* (T) ; *Les Fausses confidences* (G) ; *Le Jeu de l'amour et du hasard* ; Beaumarchais, *Le Mariage de Figaro* ; Anouilh, *Antigone* ; Jean-Luc Lagarce, *Juste la fin du monde* (G+T) , Jean-Luc Lagarce, *Le pays lointain* ; Yasmina Reza, *Art* ; Yasmina Reza, *Carnages* ; Mouawad, *Incendies* ; Mouawad, *Tous des oiseaux*. Pour la spécialité HLP : Eschyle, *Orestie* ; Ibsen, *Peer Gynt*

De la poésie : *Les Fleurs du Mal* (G+T) ; *Alcools*, Apollinaire (G+T) ; Hugo , *Les Contemplations* (livres I à IV ) (G+T) ; anthologie de textes poétiques pour découvrir.

De la littérature d'idées : *Candide*, Voltaire ; *L'ingénu*, Voltaire ; *Zadig*, Voltaire (T), *Les Caractères*, La Bruyère ; *La déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*, Olympe de Gouges ( G)

Des romans : *La Princesse de Clèves* (G+T), Madame de Lafayette ; *La princesse de Montpensier* , Madame de Lafayette ; *L'étranger*, Camus ; *Manon Lescaut*, l'abbé Prévost *La dame aux camélias* , Dumas ; *Madame Bovary*, Flaubert ; *Les Liaisons dangereuses* , Laclos ; *Stendhal, Le Rouge et Noir* (G) ; *Bel-Ami*, Maupassant ; *Les illusions perdues*, Balzac ; *Jules Verne, Voyage au centre de la Terre* (T) ; *Stevenson, L'Étrange Cas du docteur Jekyll et de M. Hyde* ; *Ishiguro, Au près de moi toujours* ; *Keyes, Des fleurs pour Algernon*. Pour la spécialité HLP : *Kafka, La métamorphose* ; *Vercors, Les animaux dénaturés*

Ouverture à la littérature contemporaine : les lauréats du Prix Goncourt des Lycéens depuis 2010 : Mathias Enard, *Parle-leur de batailles, de rois et d'éléphants* ; Carole Martinez, *Du Domaine des murmures* ; Joël Dicker, *La vérité sur l'affaire Harry Qubert* ; Sorj Chalandon, *Le quatrième mur* ; David Foenkinos, *Charlotte* ; Delphine de Vigan, *D'après une histoire vraie* ; Gaël Faye, *Petit pays* ; Alice Zeniter , *L'art de perdre* ; David Diop, *Frères d'âme* ; Karine Tuil, *Les choses humaines* ; Leila Slimani, *Chanson douce* (Goncourt) ; *Les impatientes*.

Les « préférés » de nos élèves lecteurs de cette année de l'atelier littéraire et de la participation à différents prix littéraires (2de / 1ère / Term ) : *Mur Méditerranée*, Louis-Philippe Dalembert ; *Le cœur battant du monde*, Sébastien Spitzer ; *Incendies*, Mouawad ; *La disparition* de Stéphanie Mailer, Joel Dicker ; *Un loup pour l'homme*, Brigitte Giraud ; *Réparer les vivants*, Maëlys de Kerangal ; *Le rapport de Brodeck*, Philippe Claudel ; *La tresse*, Laetitia Colombani ; *Les douze balles dans la peau* de Samuel Hawley, Hannah Tinti ; *Ma Reine*, Jean-Baptiste Andrea ; *On n'a rien vu venir, roman à 7 voix* (par Anne-Gaëlle Balpe, Sandrine Beau etc) ; *Nous les menteurs* , E. Lockhart ; *Des hommes couleur de ciel*, Anais Llobet ; *Neverland*, T. de Fontbelle.





**Lectures proposées pour la spécialité Humanités, littérature, philosophie en classe de terminale :**

S. Miton

**Pour se préparer au semestre 1 : la recherche et la formation de soi.  
Lecture à privilégier , en jaune. Pour les autres, à votre bon plaisir.**

en lien avec le chapitre 1 / Education, transmission et émancipation

XIXème siècle : Jules Vallès, L'enfant ; Jane Austen, Orgueils et préjugés ; Charlotte Brontë, Jane Eyre

XXème siècle : Chagrin d'école, Pennac ; Grâce et dénuement, Alice Ferney ; Annie Ernaux, La place ; Simone de Beauvoir, Mémoires d'une jeune fille rangée ; Dai Sijie Balzac et la petite tailleur chinoise , Albert Camus, Le premier homme

en lien avec le chapitre 2 / Les expressions de la sensibilité

Virginia Woolf, Mrs Dalloway ; Marguerite Duras, Moderato cantabile ; Rousseau, La nouvelle Héloïse ; Bernardin de St Pierre, Paul et Virginie ; Charlotte Brontë, Jane Eyre ; Jane Austen, Raison et sentiments. ; anthologie de poèmes romantiques, Rimbaud, Cahiers de Douai.

en lien avec le chapitre 3 / Les métamorphoses du moi

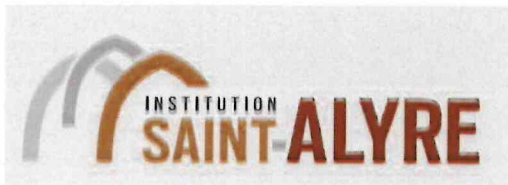
W ou le souvenir d'enfance, Perec ; Chanson douce, Leïla Slimani ; Le Horla, Maupassant ; L'étrange cas du Docteur Jekyll et de M. Hyde, Stevenson ; Lorenzaccio, Musset , Lambeaux, Charles Juliet

**Pour se préparer au projet culturel (lectures facultatives) :**

Une petite robe de fête, Christian Bobin  
Peau d'âne, Charles Perrault  
Les illusions perdues, Balzac  
Madame Bovary,, Flaubert  
La curée, Zola  
Au bonheur des dames , Zola  
Bel-Ami, Maupassant







**AUTORISATION PARENTALE POUR L'USAGE DE PHOTOS ET/OU DE VIDEOS**  
**COLLEGE - LYCEES**  
**Année scolaire 2023-2024**

BO N°24 du 12 juin 2003

*Le droit à l'image se fonde sur le principe de respect de la vie privée reconnu à toute personne et en particulier au mineur (article 9 du Code Civil). Cela signifie que toute diffusion d'une image, d'une vidéo sans le consentement des représentants légaux du mineur est une atteinte à son droit à la vie privée.*

*Dans le cadre scolaire, le droit à l'image des élèves mineurs est géré par leurs parents ou tuteur. Afin de prévenir tout contentieux, la prise de vue des élèves doit être précédée d'une demande d'autorisation écrite aux parents ou tuteur qui précise le cadre dans lequel l'image de leur enfant sera utilisée.*

*L'Institution Saint-Alyre garantit n'être lié(e) par aucun accord avec un tiers, de quelque nature que ce soit, ayant pour objet ou pour effet de limiter ou empêcher la mise en œuvre de la présente autorisation.*

Je (nous) soussigné(s) \_\_\_\_\_ père, mère, autre  
représentant légal de \_\_\_\_\_ né(e) le \_\_\_\_\_  
scolarisé(e) pour la présente année scolaire en classe de \_\_\_\_\_

**Déclare (rons) autoriser l'établissement scolaire SAINT-ALYRE**

- **A photographier et/ou filmer** sans contrepartie financière mon enfant mineur.
- **A utiliser** sans contrepartie financière l'image de mon enfant susmentionné à des fins exclusivement documentaire ou à vocation purement pédagogique interne à l'établissement scolaire.
- **A diffuser** sans contrepartie financière l'image de mon enfant susmentionné à des fins exclusivement documentaire ou à vocation purement pédagogique interne à l'établissement scolaire sur tous supports numériques : site de l'institution Saint-Alyre ([www.saint-alyre.net](http://www.saint-alyre.net)) Facebook (Institution Saint-Alyre) – YouTube (Institution SAINT ALYRE) éventuellement le site de l'enseignement catholique : [choisir-mon-ecole63.fr](http://choisir-mon-ecole63.fr) ou autres supports CD - DVD – papiers – projection.

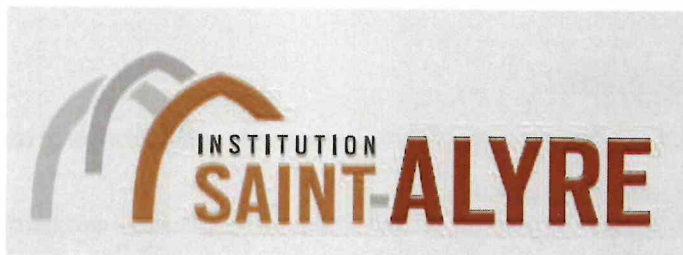
*Conformément à la loi, le libre accès aux données photographiques, films ou créations concernant l'élève nommé ci-dessus est garanti. Vous pouvez à tout moment vérifier l'usage qui en est fait disposer du droit de retrait des données si vous le jugez utile.*

**Déclare (rons) refuser l'utilisation des photos ou vidéos de mon enfant**

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signatures des représentants légaux (père et mère) précédées de la mention « lu et approuvé – bon pour accord »





*Etablissement d'enseignement catholique sous contrat d'association avec l'Etat*

CONVENTION DE SCOLARISATION COLLEGE - LYCEES

Entre : *exemplaire à retourner avec signature*

L'Institution Saint Alyre , 20,rue Ste George - 63037 CLERMONT-FERRAND cedex1

Et Monsieur et/ou Madame .....

Demeurant .....

Représentant(s) légal(aux), de l'enfant .....

Désignés ci-dessous - le(s) parent(s)

Il a été convenu ce qui suit :

**Article 1 - Objet :**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'enfant ..... sera scolarisé par le(s) parent(s) au sein de l'établissement catholique **Institution Saint Alyre** ainsi que les droits et les obligations réciproques de chacune des parties.

**Article 2 - Obligations de l'établissement :**

L'**Institution Saint Alyre** s'engage à scolariser l'enfant ..... en classe de ..... pour l'année scolaire 20\_\_-20\_\_.

L'établissement s'engage également à assurer une prestation de pension ou demi-pension, selon les choix définis par les parents. L'établissement s'engage par ailleurs à assurer d'autres prestations selon les choix définis par les parents.

**Article 3 - Obligations des parents :**

Le(s) parent(s) s'engage(nt) à inscrire l'enfant ..... En classe de ..... à l'**Institution Saint Alyre** pour l'année scolaire 20\_\_-20\_\_.

Le(s) parent(s) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du projet éducatif, du règlement intérieur et du règlement financier de l'établissement, y adhérer et mettre tout en œuvre afin de le faire respecter.

Le(s) parent(s) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du coût de la scolarisation de leur enfant au sein de l'**Institution Saint Alyre** et s'engage(nt) à en assurer la charge financière, dans les conditions du règlement financier annexé à la présente convention.

**Article 4 - Coût de la scolarisation :**

Le coût de la scolarisation comprend plusieurs éléments : la contribution familiale, les prestations para scolaires diverses et les adhésions volontaires aux associations tiers (APEL, UGSEL), dont le détail et les modalités de paiement figurent dans le règlement financier. Une facture de régularisation annuelle est émise en juillet pour les reliquats de cantine, les régularisations liées à la restitution des livres et des contributions familiales.

**Article 5 - Assurance scolaire :**

L'institution Saint-Alyre a souscrit un contrat collectif qui couvre l'ensemble de ses élèves. Cette assurance scolaire est une protection individuelle accident qui protège les élèves en cas d'accident, à l'école, sur le trajet école-domicile, mais également lors des activités extra-scolaires.

Contrairement aux idées reçues, l'assurance multirisque habitation, par sa garantie responsabilité civile, n'est pas suffisante pour couvrir votre enfant. Elle intervient lorsque votre enfant cause des dommages à autrui, jamais lorsqu'il est victime d'un accident. L'assurance scolaire ne fait donc pas double emploi avec votre assurance habitation.

**Article 6 - Dégradation du matériel :**

La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé par un élève fera l'objet d'une facturation au(x) parent(s) sur la base du coût réel incluant les frais de main-d'œuvre.



**Article 7 - Durée et résiliation du contrat :**

Cette convention est établie, pour la présente année scolaire. Elle sera renouvelée à l'occasion de chaque rentrée scolaire.

**7-1 Résiliation en cours d'année scolaire :**

Sauf sanction disciplinaire, la présente convention ne peut être résiliée par l'établissement en cours d'année scolaire.

En cas d'abandon de la scolarité en cours d'année scolaire sans cause réelle et sérieuse reconnue par l'établissement, tout mois commencé est dû. Les frais de dossier restent acquis dans tous les cas.

Les causes réelles et sérieuses de départ de l'élève en cours d'année sont :

- Déménagement
- Changement d'orientation vers une section non assurée par l'établissement
- Tout autre motif légitime accepté expressément par l'établissement

**7-2 Résiliation au terme d'une année scolaire :**

Les parents informent l'établissement de la non réinscription de leur enfant durant le second trimestre scolaire à l'occasion de la demande qui est faite à tous les parents d'élèves, et au plus tard le 20 juin.

La résiliation du contrat après ce terme entraînera le non remboursement par l'établissement de l'acompte versé.

L'établissement s'engage à respecter ce même délai (le 20 juin) pour informer les parents d'un éventuel refus de réinscription de leur enfant pour des causes, bien entendu, réelles et sérieuses, telles que indiscipline régulièrement constatée et avérée, incorrection, impayés, désaccord avec la famille sur l'orientation de l'élève.

**Article 8 - Droit d'accès aux informations recueillies :**

Les informations recueillies ici sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont conservées conformément à la loi, au départ de l'élève, dans les archives de l'établissement.

Certaines données sont transmises, à leur demande, au rectorat de l'Académie ainsi qu'aux organismes de l'Enseignement catholique auxquels est lié l'établissement.

Sauf opposition du(des) parent(s), noms, prénoms et adresses de l'élève et de ses responsables légaux sont transmises à l'association de parents d'élèves « APEL » de l'établissement (partenaire reconnu par l'Enseignement Catholique).

Sauf opposition du(des) parent(s) une photo « d'identité » numérisée sera conservée par l'établissement pour l'année en cours ; elle ne sera jamais communiquée à des tiers sans accord préalable des parents.

Conformément à la loi française n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne justifiant de son identité peut, en s'adressant au chef d'établissement, demander communication et rectification des informations la concernant.

**Article 9 - Arbitrage :**

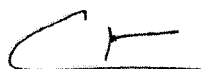
Pour toute divergence d'interprétation de la présente convention, les parties conviennent de recourir à la médiation de l'autorité de tutelle de l'établissement (directeur diocésain ou représentant de la congrégation).

A.....

Le .....

Signature du directeur,

Signature du(des) parent(s)



**exemplaire à retourner avec signature**



# FICHE MÉDICALE 2023/2024

Fiche à remplir par les parents

Attention cette 1<sup>ère</sup> page (recto) fait office de Fiche d'Urgence et est donc un document **NON CONFIDENTIEL**, une copie sera stockée dans les bureaux des directeurs adjoints pour des questions de pratique en cas d'accident.

NOM : ..... Prénom : .....  
Date de naissance : ..... Lieu de Naissance : .....

Classe : ..... Mon enfant sera: Interne - Demi-pensionnaire - Externe

Adresse : .....  
.....

Parents ou responsables

<b>Père</b> (ou tuteur)	<b>Mère</b> (ou tutrice)
Nom – Prénom .....	Nom – Prénom .....
Adresse (si différente).....	Adresse (si différente) .....
.....	.....
Profession : .....	Profession : .....
Tél domicile : .....	Tél domicile : .....
Tél professionnel .....	Tél professionnel .....
Portable : .....	Portable : .....

**Autre personne** à joindre en cas d'urgence : (Nom, prénom, téléphone et lien avec l'enfant)

.....  
.....

**En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté.  
La famille est immédiatement avertie par nos soins.  
ATTENTION : Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné d'un responsable légal.**

NOM, téléphone et adresse du médecin traitant : .....

Date du dernier Vaccin DTP (Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite) : .....

**Informations importantes concernant la santé de votre enfant (rappel : cette page n'est pas confidentielle):**

**Antécédents médicaux, chirurgicaux, autres :**

.....  
.....

**Allergies (générales, alimentaires, médicamenteuses) :**

.....  
.....

**Traitements suivis actuellement :**

.....  
.....

**MEDICAMENTS PENDANT LE TEMPS SCOLAIRE :**

Si votre enfant doit prendre un traitement lorsqu'il est à Saint Alyre les médicaments et un double de la prescription médicale doivent être déposés à l'infirmerie. En cas d'urgence il est important d'avoir connaissance de ces éléments ! Pensez à nous avvertir de tout changement en cours d'année scolaire.

NOM : ..... Prénom : .....

**Informations médicales que vous souhaitez confidentielles** (*n'hésitez pas à rajouter une feuille si vous avez besoin de plus de place*) :

.....  
 .....

**Autres informations que vous jugez utiles de porter à la connaissance des infirmières (événements familiaux, sociaux, autres... Consultation spécialisée en cours : psychologue, orthophoniste, etc) :**

.....  
 .....

• **TRES IMPORTANT :**

Si votre enfant est atteint de **troubles de la santé évoluant sur une longue période** (sans reconnaissance du handicap) : pathologies chroniques, allergies, intolérance alimentaire, ... vous êtes **invités à prendre contact avec la directrice de l'école pour les maternelles/primaires ou les directeurs adjoints pour les collégiens/lycéens pour la mise en place d'un PAI= Protocole d'Accueil Individualisé**. Ce document -qui devra être rempli par votre médecin traitant ou spécialiste- a pour but de faciliter l'accueil de votre enfant en prenant en compte sa situation médicale (traitements ou soins particuliers, protocole d'intervention en cas d'urgence, ...). Il sera diffusé aux directeurs adjoints et adultes susceptibles d'être en contact avec votre enfant, dans le respect du secret médical puisqu'aucun diagnostic ne doit être mentionné. (*BOEN n° 34 du 18.09.2003*)

**Si votre enfant avait déjà un PAI l'an passé merci de remplir et signer l'encadré ci-dessous :**

<p>Je soussigné(e).....</p> <p>Père, mère, tuteur de l'élève : ..... Classe : .....</p> <p>Déclare que le Projet d'Accueil Individualisé (PAI) de mon enfant est :</p> <p><input type="checkbox"/> <u>à modifier</u> : merci de préciser et de bien reprendre contact avec le service infirmerie:        .....</p> <p><input type="checkbox"/> <u>à renouveler</u> sans modification (merci de joindre l'ordonnance de l'année en cours et de toujours vous assurer que nous avons des médicaments non périmés)</p> <p><input type="checkbox"/> <u>à annuler</u></p> <p style="text-align: right;"><b>Date et signature :</b></p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

• **Mon enfant bénéficiait d'un PAP l'an dernier : OUI NON**

**Le Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP)** concerne les élèves atteints de **troubles des apprentissages évoluant sur une longue période**, sans reconnaissance du handicap (par ex : troubles spécifiques du langage : dyslexie, dysphasie, dyspraxie). C'est un document qui se construit avec le médecin traitant et des bilans paramédicaux en fonction des troubles de l'enfant (orthophoniste, psychologue, psychomotricien, etc) (*BO n°5 du 29 Janvier 2015*)

➤ Si vous pensez que votre enfant a besoin de la mise en place de ce dispositif d'accompagnement **merci de prendre contact avec le directeur concerné** : primaire, collège, lycée général ou technologique.

• **Mon enfant bénéficiait d'un PPS l'an dernier : OUI NON**

**Le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)** est un dispositif **relevant de la MDPH** (Maison Départementale des Personnes Handicapées), ce n'est donc pas l'établissement qui peut le mettre en place, il s'adresse aux élèves reconnus « handicapés » par la CDA (Commission des Droits et de l'Autonomie).

Fait à : ..... Le : .....

**Signatures des parents :**